



SNUipp Hors de France

Comité technique du 7 juillet 2015

Ordre du jour

1. *Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2015*
2. *Suivi de CT*
 - a. *Avantage familial*
 - b. *Suivi des questions en centrale*
 - c. *Organisation du travail au sein des services centraux*
 - d. *Postes vacants dans le réseau pour la rentrée 2015*
 - e. *Demande de constitution d'un groupe de travail sur les établissements partenaires*
3. *Carte des emplois 2015-2016 4^{ème} phase*
4. *Carte des emplois 2016-2017 1^{ère} phase*
5. *Nouvelle circulaire obligations réglementaires de service*
6. *Modification de la circulaire Instances du 23 septembre 2014*
7. *Application de la journée de solidarité en centrale*
8. *Bilan social 2014 (information)*
9. *Questions diverses*

Déclaration liminaire du SNUipp

“La stratégie de “diversification” de l’enseignement français à l’étranger continue de mettre en difficulté l’établissement public. Les personnels de l’AEFE subissent, depuis plusieurs années, la contrainte du plafond d’emploi de résidents. Les nouvelles procédures sur le détachement imposées par le Ministère de l’Education Nationale les poussent encore davantage vers la précarité. 72 demandes de détachement ont été refusées (tous opérateurs confondus) dans le seul 1er degré.

Cette situation n’est pas tenable pour les personnels dont la plupart se retrouvent en situation de choisir entre leur avancement de carrière et leur vie familiale. Elle n’est pas non plus sans conséquences sur l’attribution des postes de résidents dans certaines zones géographiques déjà peu attractives.

Le SNUipp demande en outre un ajustement rapide des montants de l’Avantage Familial des résidents prenant en compte l’évolution du change depuis le 1er septembre.

Enfin, le SNUipp rappelle à l’Agence le chantier en cours sur l’extension des droits des personnels à l’étranger.”

4. **Approbation du compte-rendu de la séance du 3 mars 2015**

Approuvé à l'unanimité

5. **Suivi de CT**

a. **Avantage familial des résidents**

Le nouvel [arrêté des montants de l'avantage familial pour 2014-2015](#) est paru le 2 juin 2015. Il satisfait une demande syndicale de longue date en intégrant les droits de première inscription.

Pour autant, la plupart des montants ne couvrent pas les frais de scolarité : l'arrêté ne prend pas en compte l'effet change/prix (depuis le 1er septembre 2014 pour l'hémisphère nord et depuis le 1er janvier 2015 pour l'hémisphère sud). Le secrétaire général confirme la demande de la directrice auprès de la tutelle (Bercy) d'un arrêté modificatif prenant en compte la dépréciation de l'euro et corrigé une erreur pour la Suisse.

La FSU fait remarquer que les agents de l'hémisphère sud ont été "oubliés" (les montants 2014, pour cette zone, n'ont pas été publiés) et dénonce un non respect des textes de cadrage.

Le secrétaire général assure que tout sera fait pour que l'arrêté 2015-2016 de l'avantage familial soit publié avant le 1er septembre 2015 (avec prise en compte des taux de change au 1er juillet).

Par ailleurs, les syndicats de la FSU demandent que les résidents ne règlent désormais les DPI qu'au moment de la parution de l'arrêté, ou en décembre pour les faux résidents, pour leur éviter une avance importante dès l'inscription de leurs enfants. Le Secrétaire général promet que des consignes seront données aux établissements en gestion directe et des recommandations aux écoles conventionnées en ce sens.

b. **Suivi des questions en centrale**

- demande d'information des modifications du périmètre des services qui posent des problèmes de fonctionnement dans le suivi des dossiers, par exemple circulaire des instances, élaboration de la circulaire ORS.

Les syndicats de la FSU soulignent qu'ils font preuve de bonne volonté en participant toujours aux divers groupes de travail, mais qu'en aval de ceux-ci et avant vote en CT, il est difficile de savoir quel service de l'AEFE est en charge de quel dossier. Le dialogue ne se poursuit pas dans la continuité, l'Agence étant persuadée que le premier temps en groupe de travail suffit pour demander un vote direct sur les textes proposés, textes qui ont encore besoin d'être complétés, rediscutés et amendés.

- demande de rappel par la directrice de ses engagements à diffuser les documents envoyés aux chefs d'établissements et aux SCAC concernant les personnels.

Les syndicats de la FSU demandent en particulier la diffusion systématique des notes et circulaires ressources humaines auprès des syndicats représentatifs

c. **Organisation du travail au sein des services centraux**

Ce point sera réabordé en CHSCT. Les syndicats de la FSU tiennent cependant à souligner en CT que leurs récents échanges avec les agents en centrale mettent en évidence la structure pyramidale et une culture du secret présente partout. Le SNUipp en profite pour rappeler que le rapport du docteur Giorgio présenté lors du dernier CHSCT avait clairement dénoncé un fonctionnement opaque des services et une absence de circulation de l'information. L'Agence a eu plus de sept mois pour réagir face à ce problème. La directrice évoque la tenue de réunions de services élargies, des réunions hebdomadaires avec les chefs de service et le retour vers l'ensemble des agents sous forme d'un compte rendu. Les

syndicats de la FSU soulignent que le système ne permet pas à chaque agent de s'exprimer.

Par ailleurs, l'ensemble des agents se plaignent d'une absence de considération individuelle et de perspectives de carrière : heures supplémentaires non reconnues, pas de reconnaissance financière, pas de reconnaissance institutionnelle. La seule solution intéressante est la possibilité offerte à certains de repartir vers l'étranger. Pour les syndicats de la FSU, le blocage financier par Bercy des personnels détachés à l'Agence est scandaleux. Des pistes sont à explorer : création d'une commission dialogue social en agence, diffusion plus rapide de l'information au sujet des créations et suppressions de postes, valorisation des agents par les compétences...

d. Postes vacants dans le réseau pour la rentrée 2015

Un poste d'expatrié reste vacant à ce jour (EMFE à Ryad) ainsi que 43 postes de résidents en Afrique. Le chef du secteur Afrique précise que l'augmentation du nombre de postes non pourvus dans cette zone est due aux refus de détachements (une dizaine environ). Pour le SNUipp, il y a un réel problème d'attractivité des postes de résidents en Afrique subsaharienne (conflits, insécurité, problèmes sanitaires...). Selon le chef de secteur, l'AEFE a demandé aux comités de gestion de faire des efforts sur le logement. Pour le SNUipp, d'autres leviers existent, notamment une augmentation significative de l'ISVL.

Point sur le détachement :

En pleine pénurie de postes en France, la campagne de détachements pour la rentrée 2015 révèle de véritables dysfonctionnements - voire des incompréhensions - entre l'AEFE et le Ministère de l'Education nationale, le tout au détriment des agents : refus de renouvellements, avis défavorables à d'ex recrutés locaux nouvellement titularisés ou à des collègues en rapprochement de conjoints... Nous avons dû intervenir au cas par cas sur ces situations, la DGRH du MEN ne reconnaissant pas (ou plus) les accords avec l'Agence donnant dérogation à ces collègues. Ceux-ci se retrouvent en situation précaire faute de règles simples (et à la marge) entre le MEN et l'opérateur.

Pour mieux contrôler le nombre de détachements à l'étranger, le MEN a resserré le calendrier des procédures et fixé la date limite de remise des demandes de détachement au 31 mars, délai de rigueur, mettant en difficulté l'AEFE. Inccohérence : pour la directrice de l'agence, ce calendrier doit être revu, alors que pour le Ministère de l'Education nationale, il revient aux opérateurs d'adapter leur calendrier à celui du MEN.

Ainsi, le DRH de l'AEFE affirmait que 531 demandes de détachements sur 596 avaient été transmises au MEN avant la date butoir. Le SNUipp s'étonne que près de 250 demandes de détachement soit encore parvenues au Ministère après cette date. Pour le DRH adjoint, ce sont... des demandes de renouvellement. Une réponse incompréhensible quand on sait que la campagne de renouvellement de détachements à l'AEFE débute généralement en octobre de l'année précédente et contraint les personnels à envoyer leur demande bien avant fin décembre.

Le SNUipp demande au DRH adjoint combien de détachements ont été refusés à l'agence. Celui-ci répond, de façon approximative, que 70 demandes de détachement étaient encore en attente au 30 juin. Pour le MEN 72 refus ont d'ores et déjà été entérinés, tous opérateurs confondus, à l'étranger ou en France...

Dans de telles conditions, comment s'étonner que les établissements partenaires soient les premiers servis ? Le SNUipp attend justement de la directrice un retour sur la conférence des moyens qui s'est tenue le 2 juillet dernier entre le MEN et les opérateurs à l'étranger. Cette conférence devait attribuer un plafond de postes de détachés pour les établissements partenaires (ce plafond existe déjà pour l'AEFE)... Ceci dit aussi, il est à souligner que les établissements partenaires ignorant la date butoir du 31 mars n'ont pas été mieux servis cette année que l'Agence.

e. Demande de constitution d'un groupe de travail sur les établissements partenaires

Cette demande syndicale fait suite à la réunion interministérielle du 20 novembre dernier préconisant une plus grande ouverture entre autres vers les établissements homologués dits "partenaires".

L'agence précise que le pilotage politique de ces établissements est assuré par le poste, voire directement par le Ministère des affaires étrangères (MAEDI) comme pour le "Plan Maroc", par exemple. L'AEFE ne souhaite pas interférer dans ces dispositifs, estimant que la gestion des ressources humaines relève du suivi de l'homologation. A titre d'exemple, l'ouverture du nouvel établissement de Londres, censé décongestionner le lycée Charles de Gaulle, nécessite une régulation des moyens qui doit être assurée par l'ambassade dans le cadre du "Plan école".

Autrement dit, l'agence n'entend pas intervenir lorsque les droits des personnels ne sont pas respectés dans ses établissements partenaires.

3. Carte des emplois 2015-2016 – 4^e phase

Afrique subsaharienne

Nous notons l'arrivée de Monsieur Boasson, ancien Directeur Adjoint de l'Agence comme COCAC à Dakar ainsi que celle de Monsieur BOIT, ancien chef de secteur Afrique de l'Agence, comme Coordonnateur AEFE pour l'Afrique à Abidjan.

Amérique du sud / cône andin

Le poste d'IEN et celui de Conseiller pédagogique glissent du Chili à l'Argentine

Asie-Moyen-Orient

Pays	Ville	Établissement	Fermetures		Ouvertures
			Expatriés	Résidents	Expatriés
Inde	Pondichéry	Lycée français		1 adjoint	
Total				1	0

Pondichéry : la fermeture a été demandée en CE par l'administration pour obtenir l'ouverture d'un poste en mathématiques, lors du vote les représentants des personnels se sont abstenus. Ce glissement se justifie par une diminution des effectifs et la difficulté de recruter des professeurs certifiés au secondaire.

Le poste de coordonnateur région glisse du Liban aux Émirats Arabes Unis (Abu Dhabi) en raison du développement du réseau dans la péninsule arabique.

Maghreb-Océan Indien

Pays	Ville	Établissement	Fermetures		Ouvertures
			Expatriés	Résidents	Expatriés
Madagascar	Tamatave	Lycée français		1	
Total			0	1	0

Europe

Deux demandes particulières ont été présentées par le SNUipp :

-Espagne: demande de création de deux postes de résident au lycée Molière de Villanueva de la Cañada. Cette demande est présentée au CE depuis 4 ans. Les représentants des personnels et des parents votent pour, l'administration vote contre, anticipant comme toujours la réponse sur le plafond d'emplois. Il s'agit de résidentialiser deux TNR. Le petit nombre de postes de résidents possibles fait que les TNR finissent par solliciter poste à l'EGD de Madrid et provoque une certaine instabilité des équipes.

-Grèce: demande de création d'un poste de résident au lycée Franco-Hellénique d'Athènes. Votée à l'unanimité lors du dernier CE. Il s'agit de faire face à la croissance des effectifs et de résidentialiser au moins un TNR. Il est rappelé par le SNUipp l'interruption de carrière importante pour certains collègues et les conditions actuelles en Grèce (contrat, couverture santé...) qui mettent ces titulaires en contrat local en situation de plus en plus précaire

L'Agence n'a pas répondu favorablement à ces deux demandes, le SNUipp va donc continuer à réclamer, inlassablement.

Pays	Ville	Etablissement	Fermetures		Ouvertures
			Expatriés	Résidents	Expatriés
Autriche	Vienne	Lycée français		1 adjoint	
Total			0	1	0

Vienne: Il s'agit de la suppression d'un poste déclaré vacant, en raison de la fermeture d'une classe de maternelle et d'une baisse des effectifs. L'Agence ne veut pour le moment pas donner suite aux demandes des personnels portant sur une ouverture de poste positionné sur une classe CLIN (voir plus bas, questions diverses)

Bilan total carte des emplois 2015/2016 phase 1,2,3 et 4	Fermetures		Ouvertures	
	Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
	1	14	1 (=)	8 (-6)

Vote : 5 contre

4. **Carte des emplois 2015-2017 –1ere phase**

Dans sept pays (Ouganda, Zimbabwe, Argentine, Iran, Chypre, Royaume-Uni, Suisse), les supports «d'expatrié directeur faisant fonction de chef d'établissement» glissent vers des supports « d'expatrié principal ». Le SNUipp a fait remarquer que cela revient à fermer des postes d'expatriés au primaire pour les ouvrir au secondaire. L'agence répond que dès que le niveau collège est homologué il faut effectuer ce glissement et qu'elle applique sur ce point des recommandations du MEN, en profitant de fins de mission des directeurs d'école expatriés.

6. **Obligations réglementaires de service**

L'agence a présenté en CT un projet d'ajustement de la circulaire concernant les obligations de service des agents détachés à l'étranger sur les textes désormais en vigueur en France. Pour les enseignants du 1er degré, cette mise en conformité concernait le temps de présence des enseignants devant élèves, l'accueil et la surveillance au moment des entrées et des sorties et l'augmentation du temps de décharge des directeurs. Le projet de texte a été soumis à examen aux organisations syndicales au cours d'un groupe de travail préalable, puis proposé à relecture. Le SNUipp a notamment fait remarquer que l'obligation de surveillance des sorties au primaire ne pouvait aller au delà de la fin des cours et que la rédaction proposée par l'Agence pouvait prêter à confusion.

Problème : la DRH n'a intégré **aucun** de nos amendements dans la mouture présentée en instance ! Pour un exercice d'ajustement qui ne présentait pas de difficulté particulière, la direction des ressources humaines a montré, une fois de plus, sa méconnaissance des textes de l'Education nationale et sa curieuse conception du dialogue social (notre boycott du 5 avril n'aura donc pas suffi). Face à l'évidence, la directrice de l'AEFE a reporté l'adoption de ce texte, considérant "qu'il n'était pas mûr".

Au final, la circulaire a été entérinée ultérieurement par vote électronique après prise en compte de nos propositions. Tout cela pour en arriver là !

Vote (consultation à distance) : unanimité

6. **Modification de la circulaire "Instances" du 23 septembre 2014**

A la demande des associations et fédérations de parents d'élèves, cet ajustement de la circulaire "Instances" des établissements instaure l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil de groupement de gestion par un scrutin de liste au plus fort reste (comme en CE).

Pour les personnels administratifs, le mode de scrutin (de liste majoritaire) au conseil de groupement de gestion, non précisé dans la précédente circulaire, y est ajouté.

7. Application de la journée de solidarité en centrale

L'agence présente un projet d'arrêté instaurant la journée de solidarité aux personnels du siège parisien (déjà en vigueur à Nantes) sous forme de décompte d'une journée RTT ou d'heures en début d'année pour les agents effectuant un service à horaire variable.

8. Bilan social 2014 (information)

Ce document rassemble les données statistiques sur les personnels de l'ensemble du réseau pour 2014 : effectifs, répartition géographique, par statut ou par sexe, ancienneté dans le réseau, coût de la masse salariale, recrutement, formation, temps partiel ou congés maladie...

Pour le SNUipp, les remarques sont exactement les mêmes que celles formulées pour l'édition précédente :

- Le document ne fait pas apparaître le nombre exact d'enseignants maîtres formateurs et ASH. Le SNUipp demande par ailleurs un tableau d'implantation des EMFE dans le réseau ;
- Coût salarial d'un agent exprimé par statut (résident/expatrié) mais pas par fonction, ce qui ne permet pas de faire apparaître, par exemple, le coût salarial d'un coordonnateur de zone ;
- Les réunions de service (séminaires des chefs d'établissements) représentent 11% des stages effectués. Souvent budgétivores, on ne connaît pas leur coût exact ;
- Données incomplètes sur les recrutés locaux (les TNR ne sont même pas comptabilisés !), inexistantes dans le système conventionné ;

Le SNUipp demande la prise en compte de ces remarques pour la prochaine version.

9. Questions diverses : nos questions et leurs réponses écrites ayant été transmises à nos sections locales en amont de ce CT, nous ne mentionnons que les questions ayant fait l'objet de notre part d'une intervention supplémentaire lors de ce CT.

Madrid, Lycée Français : La circulaire 2261 sur le fonctionnement des instances, au sujet des attributions du conseil d'établissement dit que celui-ci adopte les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire : pourquoi un tel fonctionnement n'est-il pas respecté à Madrid puisque dans les faits, la Proviseur et le service culturel décident, allant jusqu'à censurer les propositions ne leur convenant pas ?

Réponse : La Circulaire 2261 sur le fonctionnement des instances pose que le conseil d'établissement adopte les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire sur la base des travaux préparatoires rapportés et présentés par le chef d'établissement.

Par ailleurs, le SCAC et l'IEN de zone veillent au respect des textes réglementaires et, dans la mesure du possible, à une harmonisation et cohérence optimales des calendriers des 24 établissements (22 en Espagne, 2 au Portugal) composant la zone ibérique - ce qui explique les ajustements opérés à certaines propositions d'établissement.

Selon le SNUipp, une bien belle réponse formelle qui n'explique en rien le fonctionnement à Madrid : une réflexion et une consultation tronquée sur les nouveaux horaires qui a vu le chef d'établissement écarter de manière unilatérale une des solutions proposées au nom du fait qu'elle ne correspondait pas aux textes

français, alors que les autres solutions n'y correspondent pas non plus! Quant au calendrier madrilène, qui a été augmenté de trois journées par le service culturel par rapport à la solution votée en CE visant à différer la rentrée afin d'éviter les températures trop élevées (et contenant un nombre de demi-journées respectant les textes), on est en droit de se demander où est l'harmonisation puisque les différents calendriers des établissements d'Espagne et du Portugal ne correspondent pas au moment des congés de Pâques sans que cela ne gêne aucunement le Service Culturel...

Turquie Les autorités turques viennent de modifier (à compter du 18 mai) la réglementation pour obtenir ou renouveler le permis de travail des personnels étrangers (ikamets). Plusieurs collègues se retrouvent (ou le seront avant la rentrée scolaire) en situation irrégulière (exemple, au primaire un collègue dont les deux enfants ont leur "ikamet" = permis de résidence, périmé depuis mai). Suite à une rencontre des OS avec le COCAC, le 12 juin dernier, il a été assuré que l'ambassadeur s'occupait de cette question. Une note verbale a été envoyée aux autorités turques. Vu qu'il n'y a à ce jour aucune réponse, l'Agence est-elle en mesure de proposer un point sur cette question ? (SNUipp-FSU)

Réponse : Les personnels de nationalité étrangère doivent avoir une autorisation, pour séjourner en Turquie plus de trois mois, avec mention spéciale « travail » pour être autorisés à travailler. La réglementation turque a récemment et soudainement changé et les attestations de la MGEN ou de la CFE qui étaient acceptées par les autorités turques pour certifier une couverture sociale, nécessaire pour obtenir l'autorisation, ne le sont plus. Il est exigé soit d'adhérer à la sécurité sociale turque, soit d'avoir une assurance privée d'une compagnie ayant une représentation en Turquie. A ce stade, et faute d'une reconnaissance des régimes nationaux de sécurité sociale français par les autorités turques, ne semble rester comme issue que la prise d'une assurance complémentaire turque. Toutes les compagnies présentes sur le territoire proposent cette assurance présentée comme « spéciale étrangers » et permettant de déposer une demande d'ikamet.

Le coût en est variable selon l'âge et le sexe. Compte-tenu de la composition actuelle des familles des résidents et recrutés locaux travaillant au lycée on peut estimer à environ 12 000 à 15 000 € le coût global annuel de ces nouvelles exigences des autorités turques. Quatre familles étaient en situation irrégulière et devaient impérativement déposer leur dossier pour partir en vacances. L'établissement remboursera le coût de cette assurance. Il s'agit d'une solution d'urgence qui ne peut pour le moment qu'être provisoire et qui ne concerne que ces familles.

L'Ambassade recherche donc des solutions à plus long terme, qui pourraient être : - la renégociation de la convention de sécurité sociale France/Turquie, mais c'est un processus qui prendrait des mois, voire des années, - la négociation pour l'obtention d'un statut particulier concernant cette couverture de sécurité sociale pour les professeurs

L'Agence assure que le dossier est suivi de près par le poste, mais à la question du SNUipp visant à savoir si les solutions à long terme tardant à être trouvées, les autres familles pourraient aussi bénéficier d'une prise en charge, elle s'en tire par une pirouette: le SNUipp devra reposer sa question! Il n'y manquera pas... Par ailleurs; le SNUipp ne comprend pas dans la réponse de l'Agence les adverbes "récemment et soudainement". L'obligation d'une couverture sociale privée pour obtenir un ikamet date en effet...d'avril 2014!!!. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la tutelle a manqué d'anticipation sur ce dossier...

Rio, Brésil L'Agence pourrait-elle rappeler à l'établissement les compétences du directeur des affaires financières du lycée Molière? Embauché localement par la SFBE, il est, entre autres, sollicité par le chef d'établissement sur des questions pédagogiques (en copie, par exemple, des courriels destinés aux enseignants sur la concertation sur les programmes) ou encore invité à participer à la cellule de formation continue, ce qui ne fait pas partie de ses attributions.

Réponse : En tant que membre de l'équipe de direction, le DAF local est en copie de la plupart des courriels. Il n'est pas anormal qu'il soit au courant des réunions qui se tiennent dans l'établissement. En ce qui concerne la question de sa participation à la cellule de formation continue, là encore, il n'est pas choquant qu'il y soit associé compte tenu des implications financières ainsi que de sa qualité de chef des personnels administratifs et de service. Plus largement, les circulaires de référence sur la composition des cellules de formation continue, si elles ne prévoient pas expressément la présence du DAF, ne l'interdisent pas. Dans le contexte de l'arrivée d'un nouveau DAF à Rio, il a paru important à l'équipe de direction que celui-ci participe à la réunion de travail du 27 aout 2014, portant sur le PRF 2014-2015. Durant cette réunion, le DAF s'est contenté de poser des questions et n'a pas outrepassé son rôle. Dans le contexte de cet établissement, bien connu par l'Agence, il semble qu'il s'agisse avant tout de questions de personnes. Ce sujet a été abordé en conseil d'établissement l'an passé et le représentant du SNUipp, lors de son passage à Rio en mai dernier, a été informé de ces éléments de réponse.